



EUROPEAN UNION

OSCE Conseil Permanent No. 1525

Vienne, 19 juin 2025

Déclaration de l'UE en réponse à un sujet d'actualité soulevé par la Norvège : « A l'occasion du Mois des Fiertés »

1. Chaque personne mérite de vivre libre, égale et digne. Les droits humains s'appliquent à chacun d'entre nous, qui que nous soyons, où que nous vivions, quels que soient nos proches. L'Union européenne condamne toutes les persécutions, discriminations, brutalités et formes extrêmes de violence, y compris les meurtres et la torture, commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre réelle ou présumée.
2. L'Union européenne souligne qu'il ne peut y avoir de hiérarchie entre les différents motifs de discrimination, qui sont tous également répréhensibles et qui vont à l'encontre de l'universalité des droits de l'Homme, des valeurs fondamentales de l'UE ainsi que des engagements pris par tous les Etats participants à l'OSCE. Tant que ces discriminations persistent, l'UE continuera d'œuvrer afin d'y mettre un terme.
3. Le dernier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité LGBTIQ 2020-2025 de la Commission européenne souligne notamment la valeur des plateformes de dialogue avec les Etats membres et une large palette d'acteurs, avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables.
4. La lutte contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion ou de violence, tout comme le respect des droits de l'Homme, reposent sur l'engagement courageux des défenseurs des droits de l'Homme, des militants, des journalistes et autres acteurs des médias, ainsi que des organisations de la société civile. Nous saluons la contribution du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) au soutien des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine

de la promotion du respect mutuel, de la lutte contre l'intolérance et la discrimination, y compris les crimes de haine, et afin de les aider à établir des partenariats entre elles. Nous encourageons le BIDDH, les autres institutions autonomes, les missions de terrain et le Secrétariat à renforcer leur coopération à cet égard ainsi qu'à approfondir leurs relations avec les organisations de la société civile. Il en va de notre responsabilité commune de créer les conditions propices à des sociétés plus sûres et plus tolérantes dans le cadre de notre approche globale de la sécurité.

5. En conclusion, nous réaffirmons avec force que les personnes LGBTI ont les mêmes droits de l'Homme que tous les autres individus, et qu'aucun ne peut leur être nié.

L'Albanie, Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la République de Moldavie, Saint-Marin, la Serbie, et l'Ukraine se rallient à cette déclaration.